



## **La question se pose, après le rapport de la commission de sécurité. L'hôpital n'est plus aux normes depuis... 1977. Sa rénovation serait pharaonique.**

**« Des dommages apparents sur les structures peuvent faire douter de la stabilité au feu [...], pour la construction » ; « Les circulations » dans les « unités d'hospitalisation ne permettent pas le croisement de deux lits » ; « Le désenfumage n'est pas conforme » et pourrait « aggraver les effets d'un sinistre ».**

Voici quelques extraits du rapport de la commission de sécurité, après sa visite au **CHU** en décembre dernier. Une dizaine de pages et un verdict : **« Avis défavorable. »** Comme d'autres établissements publics de la région, il ne continue à fonctionner qu'avec des dérogations.

**« On n'imagine pas fermer le CHU ! »** lance Joël Martinez, son directeur. Plus d'un millier de malades, autant de visiteurs et des centaines d'employés, d'étudiants et de médecins, s'y rendent chaque jour.

Le directeur ne se voile pourtant pas la face : **« Le CHU a une triple problématique : un tiers d'amiante ; un tiers de sécurité, incendie notamment ; et un tiers d'équipements obsolètes. »** Le premier volet, dans l'hôpital le plus amianté de France, est désormais **« maîtrisé : on a pris des mesures de sécurité, équipé tous les étages de « renifleurs »** (appareils détectant les fibres d'amiante), **il n'y a aucun risque pour les malades et pour le personnel »**, assure le directeur. 38 millions d'euros sont prévus pour enlever, d'ici 2011, le flocage là où il se désagrège.

Mais pour les deux autres aspects, sécurité et vétusté, le chantier est encore plus énorme. **« Le CHU a été conçu en 1967-1968. Il était conforme aux normes de sécurité lors de son ouverture, en 1973, mais ne l'était déjà plus pour la réglementation de 1977 ! »** Les textes prévoient une tolérance, **« tant que vous ne faites pas de grosses restructurations »**. Tout le monde semble s'être accommodé de cette situation. C'est la première fois, en trente ans, que la commission de sécurité rend un avis...

L'agrandissement du **CHU**, qui s'équipe d'une nouvelle maternité pour 2009, a accéléré la prise de conscience, en concertation avec la préfecture, la mairie et l'Agence régionale de l'hospitalisation.

Une liste de prescriptions a été dressée, pour le mettre aux normes. Le dossier fait cent pages... Quelques mesures ont été prises. Mais l'âge de la tour rend chaque intervention délicate. Il faudrait au moins 35 millions d'euros pour les mener. La présence d'amiante, qui impose sas, port de combinaisons, opérations spéciales, complique les travaux : cela ferait exploser la facture.

La direction du **CHU** a donc été amenée à se poser la question : « **Faut-il le rénover ou le reconstruire** - » L'équipe de Joël Martinez n'a pas encore la réponse. « **Nous terminons un dossier solidement argumenté pour prendre la bonne décision.** » Conclusions attendues fin septembre.

D'ici là - On ne préfère pas songer au « **scénario catastrophe** » d'un incendie dans la tour. On se rassure avec le rapport d'un cabinet extérieur pour les assureurs : il établit que « **l'indice de sinistralité** » du bâtiment est faible. Traduction : le rapport juge le niveau de risques peu élevé.

Laurent NEVEU.